

# La lettre municipale

15 novembre 2013

N° 44

Chers concitoyens,

La rentrée est déjà loin. Après un bel été, La vie communale a repris son cours. Les écoliers ont repris le chemin de l'école et de la cantine. La garderie accueille de plus en plus d'enfants. Pour faire face à la réforme des rythmes scolaires, élus, enseignants et parents des trois communes du regroupement pédagogique se réunissent régulièrement depuis septembre pour réfléchir à la nouvelle organisation scolaire qui devra être mise en place en septembre 2014. Les enfants sortiront plus tôt de l'école. Nous essaierons avec les deux autres communes de répondre aux problèmes de garde des familles. L'existence de la garderie de ce point de vue est un atout. Vos élus sont actuellement mobilisés par les travaux d'assainissement collectif commencés depuis le 5 juin. Chaque mardi se tiennent des réunions de chantier qui nous permettent de suivre les travaux au plus près. L'entreprise TP Ile de France a terminé fin octobre la première phase du bourg qui comprenait la rue des Brodards, la place de l'église, la rue Mesle et la route de la vallée jusqu'à la route du Montcel. Une deuxième phase va commencer pour implanter les réseaux jusqu'au croisement du Pont Bleue et dans les rues du Montcel et d'Hondevilliers. Le reste du bourg sera équipé dans le cadre d'une 3ème phase qui devrait s'achever à la fin du premier semestre 2014. Depuis un mois, la société CSE procède à la réalisation de la station d'épuration. Les 4 bassins ont été creusés et l'entreprise a posé les conduites du rejet jusqu'au Petit Morin. La station devrait être terminée en février. L'assainissement collectif était l'un des principaux objectifs de ce conseil municipal qui pendant 6 ans s'est attaché à réaliser son programme (vous trouverez d'ailleurs au verso de cette lettre une liste des principales réalisations communales).

Le conseil municipal s'est réuni le 16 octobre dernier et a pris plusieurs décisions concernant le personnel, voté les redevances dues par les sociétés publicitaires et celles d'occupation du domaine public par ERDF, accepté le devis de travaux d'aménagement du carrefour du pont Bleue (croisement de la route de la vallée avec la route de Rebais) qui est souvent le théâtre d'accidents graves (le dernier ayant eu lieu ces jours-ci), retenu le devis de nettoyage du clocher de l'église, sollicité des subventions pour les travaux d'assainissement en domaine privé que devront effectuer les 201 futurs raccordés au nouveau réseau séparatif d'eaux usées communal. Toutes les autres décisions sont à lire sur le site communal [sablonnieres.fr](http://sablonnieres.fr), site que je vous engage à consulter régulièrement ne serait-ce que pour vous tenir informé de ce qui se passe sur la commune: voir les actualités notamment, le programme des manifestations à venir et tous les renseignements communaux utiles concernant le PLU, l'assainissement, l'école...

La création par la communauté de communes d'une école multisports permet aux enfants de 6 à 12 ans de découvrir de nouvelles activités sportives. Un stage de tir à l'arc et d'équitation était organisé à Sablonnières aux vacances de Toussaint.

Les 23 et 30 mars 2014, les Sablonniérois éliront un nouveau conseil municipal; si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale faites-le avant fin décembre 2013. La démocratie dans notre république repose sur la pluralité des idées et sur l'engagement des citoyens pour œuvrer dans l'intérêt de tous. J'espère que vous serez nombreux à souhaiter vous engager. Je suis assez bien placé pour vous dire que la tâche est intéressante, parfois passionnante, quelquefois difficile...

Soyez assuré, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de notre meilleur dévouement.

**Permanences et  
Secrétariat de mairie**  
Mardi , Jeudi de 16 à 18 h  
Samedi de 9 à 11 h 30  
Tél. 01.64.04.90.01  
et 01.64.04.39.99  
mairie.sablonnieres@wanadoo.fr  
[Sablonnieres.fr](http://Sablonnieres.fr)

## REGLEMENTATION URBANISME

Vous prévoyez des travaux dans votre maison? Sur votre terrain? Adressez-vous en mairie car vous devez sans doute remplir une demande de permis de construire ou un formulaire de déclaration préalable de travaux. Il faut compter de 2 à 4 mois pour avoir l'autorisation.

Renseignements par internet:  
[ddt-ste@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-ste@seine-et-marne.gouv.fr)  
et 01.64.60.50.00 (DDT Provins)  
Et consultez le PLU en ligne sur le site de la commune:

[sablonnieres.fr](http://sablonnieres.fr)

## MANIFESTATIONS COMMUNALES

### Ferme du Domaine

**Mercredi 20 Novembre  
À 15 heures**

Spectacle jeune public  
**Soum**

**L'ami des fantômes**  
La Chanterelle - 5€

**Spectacle Arbre de Noël  
Samedi 7 décembre à 15 h**  
Pour la famille  
mairie et comité d'animation

**Marché de Noël  
Dimanche 8 décembre  
13 h à 18h** Art et Patrimoine

**Spectacle Scènes Rurales  
Les lessiveuses**

**Samedi 11 janvier à 20 h 45**  
Act'art et CCBM - Art et Patrimoine  
12€ et 4€ (moins de 26 ans)

**Soirée Bœuf des conteurs  
Samedi 18 janvier 20h30**  
La chanterelle et le chêne menteur

### Agenda:

**Remise des cadeaux pour  
les séniors de 70 ans et  
plus**

le samedi 21 décembre de  
10 à 12 h et de 14 à 15 h,  
dans la bibliothèque près  
de la mairie.

**Vœux du maire  
samedi 18 janvier 2013  
à 11 h 30**

ferme du Domaine. Toute  
la population y est invitée.

## L'action municipale de 2008 à 2013:

Il est naturel, à moins de 5 mois de la fin de mandat du conseil municipal, de vous rappeler les réalisations de 6 ans d'action communale. Vous trouverez donc ci-dessous l'essentiel de ce qui a été réalisé après de nombreux votes unanimes en conseil municipal. (**En vert** ce qui avait été projeté en 2008.)

### Réalisations

« ... nous agirons pour la création d'une communauté de communes » En 2010, une association de la Brie des Morin s'est créée, regroupant 20 communes pour préparer la constitution de la communauté de communes. La CCBM s'est créée avec 21 communes et les élections du bureau, de la présidente et des vice présidents ont eu lieu en décembre de cette même année. Plusieurs services de proximité ont été créés depuis: **un relais d'assistants maternels**, un service de **transport à la demande**, des **ateliers sportifs** pour les jeunes, le service pour **l'assainissement non collectif** et d'autres compétences ont été regroupées au sein de la CCBM.

« ...Nous réviserons le Plan d'urbanisme... » Le **PLU** a demandé 3 ans de travail dans le cadre d'une commission. Après enquête publique **il a été voté en octobre 2012**. Il préserve le paysage rural de notre territoire. Il comporte 40 000 m2 de nouveaux espaces constructibles de plus que le Pos.

« ...La réalisation d'une salle des fêtes, de locaux associatifs et de locaux techniques... » **La ferme du Domaine** a été inaugurée en octobre 2010. Nous y avons réalisé **un foyer polyvalent de loisirs** (une salle des fêtes) qui a pris le nom de salle Jacques Larché. **Une salle associative** qui permet la danse (équipée d'un parquet et d'un miroir) avec sanitaires. **Des locaux techniques** comprenant un atelier et un garage. Une **salle d'exposition** dans l'ancienne étable.

« ...L'établissement du schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune et la réalisation de travaux pour le traitement des eaux usées... » Le **SDA** a été réalisé en 2009 et remanié en 2012 pour être en accord avec le PLU. Le choix de **réalisation d'un assainissement collectif en séparatif des eaux usées et station d'épuration avec filtres naturels plantés de roseaux** a demandé plusieurs années de travail, appel d'offres en octobre 2012, **début de travaux en juin 2013**.

«...La rénovation du bâtiment de mairie et l'aménagement des abords... » **Des travaux de peinture** ont été réalisés sur le bâtiment communal école et mairie (intérieur et extérieur). Le ravalement n'a pu être programmé (trop de travaux à réaliser). De jolies barrières de sécurité ont été mises en place près de l'école.

« ...assurer un bon fonctionnement de l'école et entretenir les meilleures relations possibles avec ses utilisateurs ». **Création d'une garderie périscolaire** en mai 2012, réfection du sol de la salle Raymond Claret...

« ... un contact régulier avec la population (rencontres, bulletins d'information)... »

Maintien de la **lettre municipale** (44 numéros) et du bulletin « **Sablonnières et ses hameaux** » devenu annuel. **Création du site internet** en 2012 (**sablonnieres.fr**) qui est régulièrement mis à jour.

D'autre part dans le cadre de la vice-présidence, sports, culture et jeunesse de la CCBM, une action a été entreprise pour **développer les activités culturelles**. Un grand nombre d'événements ont eu lieu dans la Ferme du Domaine à l'initiative d'associations culturelles communales et sur le territoire de la CCBM.

**L'assainissement collectif**. En 2005, les agents de la police de l'eau (Etat) ayant constaté une pollution avérée de la rivière à Sablonnières, la municipalité a dû faire face: assurer un meilleur service de nettoyage du réseau existant, réaliser un schéma directeur d'assainissement, lancer les études nécessaires à la rénovation d'un assainissement collectif digne de ce nom. Les habitants de Sablonnières reliés au réseau existant payaient déjà une redevance; elle était prélevée par le syndicat des eaux (chacun peut retrouver ses factures d'eau). Nous avons décidé son interruption en 2006, le temps d'établir le schéma directeur d'assainissement, et l'avons rétablie en 2010 **pour les habitations effectivement branchées à un collecteur et situées en zone collective**.

Nous nous référons aux textes de réglementation suivants : **article L. 2224-7**: «**Tout service chargé en tout ou partie de la collecte, du transport ou de l'épuration des eaux constitue un service d'assainissement** » et « **Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement** établies dans les conditions fixées par les **articles R. 2224-19-1 à R. 2224-19-11**. Aujourd'hui, 5 familles contestent la légalité de la redevance et nous demandent son remboursement. Nous regrettons vivement cette situation conflictuelle et espérons trouver une solution. Quoi qu'il arrive, une chose est certaine, toute habitation située en zone collective devra forcément se raccorder au nouveau réseau séparatif (sauf si elle dispose d'un assainissement individuel conforme **de moins de 10 ans**). Toute habitation classée ANC en zone collective du SDA (ne payant donc pas de redevance collective) devra payer une taxe de raccordement, taxe que n'auront pas à payer ceux qui paient aujourd'hui la redevance (puisque'ils sont déjà en assainissement collectif)! Le montant de cette taxe sera fixé par le conseil municipal. (Voir explications complémentaires sur le site **sablonnieres.fr**).